

Décision

Générale

colonial

Décision n° 298/ITLS DECISIONS CONCERNANT LES MINISTRES

n° 298/ITLS

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mars 1963

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro
31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

MM. Abdou Ali Mohamed, Mohamed Youssif, Mohamed Moutana Ali et Hassan Roble Ali, sont désignés pour suivre un stage de F.P.A. en Métropole. MM. Mohamed Moutana Ali et Hassan Roble Ali seront dirigés sur Cannes où ils devront se trouver le 18 mars 1963. MM. Abdou Ali Mohamed et Mohamed Youssif rejoindront Saint-Etienne où ils devront se trouver le 25 mars 1963. IL sera délivré à chacun des! intéressés, par l'intermédiaire de Cogedep, un billet de passage avion pour se rendre en Métropole. Les frais de transports intérieurs en Métropole ainsi que la rémunération (sur la base du SMIG métropolitain) pendant leur stage seront assumés par le Ministère du Travail. Sur le compte du budget local de la C.F.S. (chapitre 22, art:3, paragraphe 1) chacun des intéressés percevra à son départ de Djibouti une indemnité de voyage de 12.500 F.D: